

La Roche-Sur-Yon, le 1^{er} juin 2017

Les collectifs Stop Linky Sud Vendée,
Marais Breton, Saint Hilaire de Riez
La Roche-sur-Yon et l'association
Ondes et Santé de Vendée

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 25 avril 2017 réceptionné le 5 mai, vous vous inquiétez sur les conditions du déploiement du compteur Linky dans notre département et des installations qui se feraient sous la menace. C'est pour cette raison que vous me demandez de confirmer les propos que j'ai tenus lors de la réunion d'informations du 15 décembre 2016 concernant la non-application de sanctions en cas de refus de l'installation des compteurs Linky.

Dans un précédent courrier que j'ai adressé le 6 janvier dernier à un habitant de La Roche-sur-Yon, j'ai eu l'occasion d'exprimer ma position en rappelant le contexte réglementaire de ce déploiement et tout l'intérêt de l'installation de ce compteur, première brique du réseau électrique intelligent que nous devons développer pour relever le défi de la transition énergétique.

Je vous confirme, bien évidemment, cette position.

Pour ce qui concerne les conditions du déploiement, il s'agit d'une grande opération nationale de la responsabilité du concessionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis. Monsieur LE DREZEN, directeur territorial d'Enedis en Vendée avait eu l'occasion de vous présenter au cours de cette même réunion d'informations de décembre les conditions de mise en place de ces compteurs.

Comme nous vous l'avions indiqué, la mise en place de ces compteurs communicants relève d'une volonté nationale précisée par une série de loi, décrets et arrêtés. Il n'y a donc réglementairement, pas de choix pour l'utilisateur entre deux types de compteurs, comme votre courrier peut le laisser supposer.

Nous vous avons également précisé que ces installations ne se feraient pas de force, contre la volonté des usagers du service public de l'électricité. Je vous confirme, qu'au vu des informations qui sont en ma possession, Enedis applique bien cette politique de déploiement en Vendée et qu'aucun compteur n'a été installé sous la contrainte.

Si je puis comprendre la résistance de quelques-uns à ce changement, je pense qu'un temps est peut-être nécessaire à l'appropriation de cet outil. C'est l'intérêt que les consommateurs trouveront, au quotidien, dans ce compteur qui permettra d'obtenir l'adhésion de tous.

Enfin, concernant votre question sur la propriété des compteurs, le SyDEV, autorité organisatrice de la distribution d'électricité en Vendée, créé en 1950 au début de l'électrification à grande échelle des territoires, est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité et donc des compteurs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Le Président,
Député de la Vendée,



Alain LEBOEUF